

Bruxelles, le 15 novembre 2021
(OR. en)

13668/21

**Dossier interinstitutionnel:
2021/0049(COD)**

**CODEC 1441
RECH 500
COMPET 790**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Projet de DÉCISION DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL relative à la participation de l'Union au partenariat européen dans le domaine de la métrologie lancé conjointement par plusieurs États membres (première lecture) - Adoption de l'acte législatif

1. Le 23 février 2021, la Commission a transmis au Conseil sa proposition¹, fondée sur les articles 185 et 188 du TFUE.
2. Le Comité économique et social européen a rendu son avis le 9 juin 2021².
3. Le 11 novembre 2021, le Parlement européen a adopté sa position en première lecture sur la proposition de la Commission. Le résultat du vote du Parlement européen reflète l'accord de compromis intervenu entre les institutions et devrait donc pouvoir être accepté par le Conseil³.

¹ 6439/21

² JO C 341 du 24.8.2021, p. 34.

³ 13627/21

4. En conséquence, le Comité des représentants permanents est invité à confirmer son accord et à suggérer au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, la position du Parlement européen telle qu'elle figure dans le document PE- CONS 69/21.
5. Les déclarations à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil figurent à l'addendum 1 de la présente note.
6. Si le Conseil approuve la position du Parlement européen, l'acte législatif sera adopté.

Après signature par le président du Parlement européen et le président du Conseil, l'acte législatif sera publié au *Journal officiel de l'Union européenne*.
